



*Communiqué de presse  
Paris, le 24 février 2017*

## **Élection présidentielle 2017, la période de parrainage a commencé !**

Le décret portant convocation des électeurs à l'élection présidentielle a été présenté au conseil des ministres de ce jour et est paru au Journal officiel. Cette publication donne le coup d'envoi de la période de parrainage pendant laquelle les élus peuvent présenter un candidat à l'élection présidentielle.

### **205 élus parisiens concernés par le parrainage**

À Paris, les 205 élus habilités à parrainer un candidat sont la maire de Paris, les maires d'arrondissements, les conseillers de Paris, les conseillers régionaux, les députés et les sénateurs élus à Paris. Dès aujourd'hui, la préfecture de Paris leur adresse par voie postale le formulaire de parrainage.

Les élus doivent renvoyer au Conseil constitutionnel, **uniquement par voie postale**, leur formulaire complété de sorte que **celui-ci soit réceptionné par le Conseil avant le vendredi 17 mars à 18h**. C'est la date de réception qui compte et non la date d'envoi.

Pour rappel, les règles électorales stipulent que chaque candidat doit être présenté par au moins 500 élus représentant au minimum 30 départements sans que plus d'1/10<sup>e</sup> d'entre eux ne proviennent d'un même département.

### **La nouveauté du scrutin 2017 : plus de transparence**

Le Conseil constitutionnel rendra publics, au fur et à mesure de la réception des présentations, le nom et la qualité des élus qui ont valablement présenté un candidat. Cette publication interviendra tous les mardis et vendredis à 18h sur le site internet du Conseil constitutionnel (<http://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/>).

La première publication est prévue le mardi 28 février.

Après contrôle de la régularité des présentations, le Conseil Constitutionnel devrait être en mesure de communiquer la liste des candidats à l'élection présidentielle 2017, le 20 ou 21 mars.

### **Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25

[pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

[@Prefet75\\_IDF](#)